



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7062^e séance

Lundi 18 novembre 2013, à 10 h 10
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Laassel
	Pakistan	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/651)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/651)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/651, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Hilde Johnson.

M^{me} Johnson (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/651). Le plus jeune pays au monde est toujours engagé sur un chemin semé d'embûches, mais l'évolution encourageante que l'on observe laisse à penser que le pays peut s'en sortir. Je vais parler de trois importantes tendances qui sont apparues depuis mon dernier exposé au Conseil en juillet (voir S/PV.6998).

Premièrement, tel que le rapport du Secrétaire général l'indique, malgré de graves problèmes et un État qui s'efforce d'établir et d'élargir son autorité, des progrès ont été accomplis dans certains domaines clés. Il existe de nouvelles possibilités de renforcer l'État et d'appliquer le principe de responsabilité. Le nouveau cabinet se prépare à conclure avec ses partenaires internationaux un pacte basé sur les principes du New Deal pour l'engagement international dans les pays fragiles et semble réellement décidé à améliorer ses relations avec le Soudan.

Deuxièmement, toutefois, la situation dans certaines parties de l'État du Jongleï demeure une source de préoccupation malgré le calme qui a régné par intermittence pendant presque toute la saison des pluies.

Troisièmement, le comportement des forces de sécurité continue de susciter de graves préoccupations, qu'il s'agisse de violations des droits de l'homme ou de cas de violence et de harcèlement contre le personnel des Nations Unies, les diplomates et les citoyens ordinaires. Je vais commencer par les deux derniers sujets de préoccupation avant de revenir en dernier aux possibilités.

Malgré la relative stabilité qui a régné dans l'État du Jongleï ces dernières semaines, le cycle vicieux des violences en guise de représailles se poursuit et risque de nuire gravement aux efforts menés par le Gouvernement pour la stabilisation de cet État. Les dernières attaques meurtrières ont eu lieu le 20 octobre dans le comté de Twic East et se sont soldées par un grand nombre de victimes. Ces attaques, ainsi que les tensions entre les ethnies Lou Nuer et Anyuak dans les comtés d'Akobo et Uror, et les éventuelles représailles qui s'ensuivront, sont susceptibles d'accroître l'instabilité dans l'État.

Du fait de ces s attaques, il est encore plus urgent de faire progresser concrètement les efforts de paix en cours entre le Gouvernement et le groupe armé de David Yau Yau, qui doivent être renforcés par la réconciliation intercommunautaire, pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud appuie ses efforts. En outre, au-delà du Jongleï, pour la première fois depuis plus de deux ans, des informations ont fait état d'attaques et d'enlèvements par l'Armée de résistance du Seigneur au Soudan du Sud, dans l'État de l'Équatoria occidentale.

La saison sèche étant imminente, la mobilité des groupes armés et de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) s'accroîtra, créant des risques d'attaques accrues, mais aussi des possibilités d'intervention. Gardant cela à l'esprit, la MINUSS a élaboré une série de plans d'intervention d'urgence pour faire face aux nouvelles menaces à la sécurité, protéger les civils et répondre à leurs besoins, particulièrement dans l'État du Jongleï, un État à haut risque et dans la région des trois États - Lacs, Unité et Ouarab – et dans l'État du Haut-Nil. Les plans d'urgence prévoient des interventions modulées en vue de favoriser la création d'un climat de sûreté et de sécurité partout dans les régions concernées.

Simultanément, la MINUSS a recours à toutes les ressources et tous les moyens dont elle dispose dans les régions qui connaissent le plus d'incidents violents pour empêcher de nouveaux incidents. Néanmoins, les lacunes critiques en matière de mobilité que continuent de connaître la Mission rendent difficiles les interventions en cas d'alerte rapide, y compris durant la saison sèche.

Conformément à la résolution 2109 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUSS a affecté des effectifs militaires supplémentaires aux zones à haut risque. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la Mission et le Département des opérations de maintien de la paix se préparent à procéder à la reconfiguration géographique de la composante militaire de la Mission pour mettre l'accent sur ces zones, tout en veillant à maintenir une flexibilité stratégique pour intervenir rapidement en cas de nouvelles menaces survenant ailleurs. La reconfiguration fera l'objet de profondes consultations avec les pays qui fournissent des contingents et sera mise en œuvre en deux temps, sous réserve d'examen périodique, sur la base des évaluations des risques et selon les étapes politiques.

Dans l'intervalle, s'agissant des graves problèmes de mobilité rencontrés par la Mission, il importe au plus haut point que les multiplicateurs de force soient identifiés avec les capacités requises pour renforcer le système d'alerte rapide de la Mission et sa capacité d'intervention rapide pour permettre un accès en temps opportun aux zones dangereuses. Une reconfiguration qui accroît la présence dans les zones à haut risque rend ces besoins encore plus critiques et plus urgents.

Je voudrais en venir maintenant à la performance des forces de sécurité du Soudan du Sud. Le Soudan du Sud continue d'être confronté à de graves défis en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Les principaux problèmes sont : les détentions arbitraires prolongées, l'emploi excessif de la force et les exécutions arbitraires de la part de forces et d'organes de sécurité indisciplinés, des incidents isolés d'atteinte aux droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

La MINUSS continue de surveiller et de vérifier les allégations de violations et exactions, et accroîtra la diffusion de l'information. Outre les deux rapports sur les droits de l'homme déjà rendus publics sur le Jongleï depuis 2011, la Mission met actuellement la touche finale à un rapport détaillé sur neuf principaux incidents allégués d'atteinte aux droits de l'homme qui ont lieu

à dans le Jongleï entre décembre 2012 et juillet 2013. En outre, un rapport sur les détentions arbitraires prolongées, devant être publié au début de l'année prochaine, est en voie d'élaboration.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il est encourageant de relever que les autorités sud-soudanaises au niveau le plus élevé se sont exprimées publiquement pour souligner la nécessité de lutter contre les violations commises par des éléments des forces armées. Grâce en partie à la coopération active de la MINUSS et d'une sensibilisation politique énergique, l'APLS a ordonné à plusieurs commissions d'enquête de faire la lumière sur des accusations de meurtre à Pibor, Bor, Boma et Manyabol, dans l'État du Jongleï. Le chef d'unité à Pibor a été arrêté et inculpé. Sur les 115 soldats au total qui ont comparu devant une cour martiale pour avoir enfreint la loi relative à l'ALPS, 92 ont été condamnés. Trente-neuf soldats de l'ALPS ont été condamnés pour meurtre et viol. Pour la première fois, les condamnations ont été annoncées publiquement.

En appui aux efforts du Gouvernement, la MINUSS poursuit ses activités de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des civils. Cela inclut des cours de formation aux droits de l'homme à l'intention des forces de sécurité et d'autres parties prenantes nationales, et la recherche de nouveaux moyens d'encourager les forces de sécurité à assumer leur responsabilité de protéger les civils. La Mission fournit aussi une assistance technique pour renforcer le cadre juridique pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Dans ses derniers rapports au Conseil, le Secrétaire s'est dit à maintes reprises préoccupé par les violations de l'accord sur le statut des forces au Soudan du Sud, surtout s'agissant des incidents impliquant des membres du personnel. Les incidents les plus graves ont été portés à la connaissance du Conseil.

Les derniers incidents survenus sur le plan de la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies, notamment à Djouba, suscitent une vive préoccupation. La communauté diplomatique et les citoyens sud-soudanais eux-mêmes sont également touchés. Le Conseil a déjà entendu un exposé plus détaillé présenté par le Secrétariat sur cette question, le 6 novembre. Ces six derniers mois, 67 violations au total ont été enregistrées, notamment des menaces, des agressions, des arrestations et la détention des membres du personnel des Nations Unies pour la plupart à Djouba et alentours. Cela est inacceptable.

Au cours d'un exposé présenté au nouveau cabinet il y a 15 jours, j'ai fait part de ma vive préoccupation au sujet de cette inquiétante tendance. J'ai prié le Gouvernement de prendre des mesures immédiates et concrètes pour mettre un terme à ces incidents et amener les auteurs à rendre compte de leurs actes. J'ai aussi saisi directement le Président Kiir de ces problèmes, et il s'est dit consterné par les informations faisant état de violations et d'harcèlement à l'encontre du personnel des Nations Unies et du personnel diplomatique.

Grâce aux pressions que nous avons tous exercées et à l'engagement du Conseil de sécurité, les violations de l'accord sur le statut des forces et de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel diplomatique ont été examinées au Conseil des Ministres. Le Président a instruit les Ministres de la défense, de la sécurité nationale et de l'intérieur de donner explicitement aux forces de sécurité l'ordre de respecter l'accord sur le statut des forces ainsi que l'immunité diplomatique du personnel des Nations Unies et de la communauté internationale. Des ordres écrits ont été adressés à l'ALPS et à la police la semaine dernière. Le Ministre de la défense a rappelé à tous les soldats de l'ALPS que le règlement interdisait au personnel qui n'est pas de service de porter l'uniforme ou une arme, qui doivent être remisés dans un endroit sûr. Le Ministre a aussi promis que les éléments indisciplinés des forces de sécurité répondraient des violations de ces directives. La MINUSS surveillera de près la mise en œuvre de ces engagements.

La réforme du secteur de la sécurité et des forces armées est toutefois essentielle pour un règlement durable de ces problèmes. J'ai le plaisir d'annoncer que la Police nationale sud-soudanaise poursuit sa transformation. Avec l'appui de la MINUSS, la Police nationale sud-soudanaise a entrepris une évaluation exhaustive de ses besoins institutionnels pour identifier les lacunes d'ordre institutionnel et définir les prochaines étapes de la transformation de la police.

Les recommandations portant sur les principales mesures de réforme ont été approuvées par le Conseil des ministres et tous les gouverneurs, et elles ont mobilisé l'appui des donateurs.

Le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSS, a également achevé l'enregistrement des agents de la Police nationale sud-soudanaise et vérifié ses registres du personnel, ce qui a permis de confirmer l'existence de 35 633 policiers, après l'élimination de plus de 16 000 « agents fictifs », tandis que le statut

de 11 000 autres doit encore être tiré au clair. Cela a permis d'économiser quelque 160 millions de livres sud-soudanaises, qui doivent être réaffectées aux services de police pour la construction d'infrastructures et la formation du personnel. La Mission appuie le processus de transformation à tous les niveaux.

S'inspirant de l'exemple de la police, les services pénitentiaires du Soudan du Sud ont également commencé à procéder à l'enregistrement et à la vérification de l'ensemble de leur personnel. Par ailleurs, la MINUSS a intensifié sa formation des gradés de l'APLS sur les processus liés à la responsabilité du supérieur hiérarchique et à la justice militaire.

Avec l'appui de la MINUSS, les autorités continuent de se pencher sur les cas de détentions prolongées et arbitraires. À l'issue d'un vaste processus de consultations avec les autorités et la société civile aux niveaux national et des différents États, le projet de politique nationale de sécurité est actuellement à l'examen à la présidence, et il devrait être adopté par l'Assemblée législative nationale d'ici la fin de l'année.

J'en viens enfin à la situation politique dans le pays. En dépit des préoccupations liées au risque d'instabilité qu'a initialement suscitées la décision du Président Kiir de dissoudre son cabinet et de restructurer le Gouvernement, le 23 juillet, ces changements ont en fait donné lieu à une transition sans heurt aux niveaux exécutif et législatif. Les membres du nouveau Cabinet, qui comprend davantage de technocrates aux postes ministériels clefs, ont montré leur attachement à la réforme et sont déterminés à améliorer les résultats et la prestation de services.

Le mois dernier a été publié un décret gracieux les principaux chefs de l'opposition, notamment Lam Akol, chef du principal parti d'opposition, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Changement démocratique. Akol est depuis rentré à Djouba de l'exil qu'il s'était lui-même imposé, et a reçu un accueil officiel. Il fait des déclarations publiques sur les questions politiques, notamment la nécessité de réviser la Constitution et d'organiser les élections dans les délais prévus. Ce sont là des signes prometteurs à l'approche des grandes échéances de la transition politique qui doit permettre au Soudan du Sud de poursuivre sa progression, et qui comprennent, notamment, le processus de révision constitutionnelle et les élections nationales.

L'un des facteurs qui conditionneront les progrès en la matière sera néanmoins la façon dont sont gérées les divisions au sein du parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). La manière dont se déroule le processus préparatoire de la Convention nationale du MPLS sera, à cet égard, une indication. Les consultations se poursuivent toujours au sein du MPLS autour de la convocation des organes du parti chargés des préparatifs de la Convention. La dynamique interne au parti devra être l'objet d'une grande attention.

Conformément à la résolution 2109 (2013) du Conseil de sécurité, l'ONU s'est attelée en septembre à l'évaluation des besoins liés aux élections. Le débat public aussi bien que l'annonce du Président en date du 15 novembre indiquent que le Soudan du Sud est déterminé à organiser des élections nationales en 2015, conformément à la Constitution. La mission d'évaluation des besoins liés aux élections a formulé des recommandations concernant la portée et la nature de l'appui nécessaire de la part de l'ONU pour faciliter les préparatifs des élections. Des programmes sont également mis sur pied par des donateurs en vue d'appuyer le processus électoral.

Cependant, le temps presse en ce qui concerne le financement et les préparatifs des élections. Le Gouvernement doit également décider si les élections peuvent se dérouler sans recensement, car les préparatifs du recensement ont déjà pris du retard. Cela exigerait d'apporter un amendement à la Constitution de transition.

Le Soudan du Sud, les membres du Conseil s'en souviendront, s'est porté volontaire comme pays pilote dans le cadre du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles. Au Forum des partenaires économiques du Soudan du Sud, qui s'est tenu à Washington en avril, le Gouvernement s'est engagé à signer avec ses partenaires internationaux un pacte de responsabilisation mutuelle mettant l'accent sur un ensemble de priorités clefs liées à l'édification de l'État et à la consolidation de la paix. L'ONU fait partie, aux côtés des principaux donateurs, du Comité directeur conduisant les travaux de mise en œuvre du New Deal au Soudan du Sud.

Des consultations ont été tenues dans chacun des 10 États pour permettre aux membres de la société civile, aux médias, aux assemblées des États et au Gouvernement d'exprimer leurs vues. La MINUSS appuie ce processus. Le pacte devrait bientôt donner

lieu à un accord entre les partenaires internationaux et le Soudan du Sud, le 3 décembre, même si l'on anticipe un accord préalable sur un programme de suivi confié au personnel du Fonds monétaire international, et si le temps dont on dispose est très court pour obtenir un accord sur ce point avant fin novembre.

À l'appui de ce processus et de la mise en œuvre des priorités principales, et conformément à la résolution 2109 (2013), la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies procèdent actuellement à une analyse de leurs avantages respectifs dans le dessein de renforcer la synergie, la complémentarité et la collaboration. Si le plus jeune pays du monde demeure confronté à des problèmes considérables qui ralentissent sa progression dans plusieurs domaines, les événements récents incitent cependant, ainsi que le fait observer le Secrétaire général dans son rapport, à un optimisme prudent.

Le Soudan du Sud se trouve à la croisée des chemins. En tant que communauté internationale, nous ne pouvons nous permettre de voir échouer le plus jeune pays du monde. Nous n'avons, comme la MINUSS, qu'une solution, celle d'essayer d'aider le Soudan du Sud à s'engager sur la bonne voie, en consolidant la paix et en jetant les bases de la démocratie et du respect des droits fondamentaux de la personne.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Johnson de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre à nouveau la parole devant le Conseil de sécurité pour aborder la question de la situation dans mon pays. Étant donné qu'il s'agit de la première fois que ma délégation prend la parole devant le Conseil depuis le début de votre mandat, Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter des succès obtenus à ce jour et vous exprimer mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre délégation, pour la suite de vos travaux à la tête du Conseil jusqu'à la fin du mois.

La République du Soudan du Sud se félicite de cette occasion qui lui est donnée de contribuer aux délibérations du Conseil de sécurité sur la situation dans notre pays. Nous tenons à remercier une fois encore les membres du Conseil de l'intérêt continu qu'ils portent au processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État au Soudan du Sud. Nous

remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2013/651) et accueillons avec satisfaction l'exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hilde Johnson, dont l'engagement et le profond dévouement à la cause de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la bonne gouvernance dans notre pays sont vivement appréciés.

La République du Soudan du Sud reconnaît qu'elle continue de se heurter à des problèmes considérables dans le renforcement de ses institutions, la consolidation des acquis démocratiques et la protection des civils, entre autres questions pressantes. Notre vision est néanmoins claire : nous voulons faire du Soudan du Sud un pays stable, pacifique, dynamique sur le plan économique et démocratique, qui défend les droits de l'homme et les principes humanitaires. Nul ne doit douter de nos ambitions à cet égard, même si nous admettons que nous manquons des capacités suffisantes pour mener à bien notre vision aussi rapidement que nous le voudrions tous.

Nos aspirations, comme nos limites, sont indissociables de notre longue lutte de plus d'un demi-siècle pour la dignité humaine, la justice et l'égalité pour tous, fondements des normes universelles des droits de l'homme. Mais cette guerre a également dévasté notre pays et laissé notre société en lambeaux. Elle a répandu derrière elle un sillage de violence qu'alimentent la prolifération des armes légères et, paradoxalement, les violations des droits. Nous ne nions pas l'existence de ces maux. Au contraire, nous les reconnaissons comme autant de défis que nous sommes déterminés à relever. Cependant, nous reconnaissons également que ce sont des défis contre lesquels nous ne disposons pas, malheureusement, de moyens d'action suffisamment efficaces, pour des raisons bien connues, et en dépit de la taille importante de notre gouvernement, né de notre souci de paix et d'ouverture à tous.

Nous avons maintenant reconnu que cette situation était devenue intenable. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport, le Président Salva Kiir a procédé en juillet à une réduction des effectifs et à une restructuration du Gouvernement afin d'améliorer la prestation des services à nos concitoyens. Il a réduit d'un tiers le nombre de portefeuilles ministériels et nommé un nouveau cabinet à l'issue de vastes consultations avec les autres partis politiques. Ce Gouvernement plus ramassé et plus solide mettra l'accent sur l'obtention de résultats tangibles dans les domaines de la prestation

des services sociaux, de l'agriculture, des transports, des ressources minérales, de l'énergie et de la sécurité.

En matière de développement, le Gouvernement a élaboré en 2011 un plan de développement pour le Soudan du Sud. Nous avons ensuite pris conscience que le New Deal pour le Soudan du Sud nous permettrait de préciser et d'appliquer notre plan de développement. Nous sommes sur le point d'achever les vastes consultations que nous avons menées dans tout le pays, en coopération étroite avec la société civile, les autorités des États et des partenaires de développement. Nous espérons signer le New Deal en décembre avec nos partenaires. À cet égard, je voudrais remercier tous nos partenaires d'avoir appuyé cette initiative.

Les Sud-Soudanais sont très attachés à la démocratie, un des nobles objectifs de notre longue lutte. C'est pourquoi nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il est important d'organiser des élections en 2015 et de renforcer les processus qui conduiront à ces élections. L'importance que le Gouvernement et le peuple sud-soudanais accordent à la démocratie et aux élections est clairement illustrée par le fait que le climat politique est déjà dynamique, en prévision des élections de 2015.

Nous sommes évidemment très préoccupés par la situation dans l'État du Jongleï, comme le sont également bien entendu les membres du Conseil. Les conditions ayant abouti à la situation actuelle sont complexes. Nous avons affaire à des cycles de violences intercommunautaires qui remontent à de nombreuses années, bien avant la création de la mission de consolidation de la paix des Nations Unies. Cette situation est aggravée par une insurrection armée dans un environnement presque totalement dépourvu d'infrastructures et très difficile à contrôler. Cette situation met clairement à l'épreuve la capacité de notre gouvernement d'assumer la responsabilité principale de la protection de nos concitoyens, responsabilité que nous prenons au sérieux.

Il faut à l'évidence mettre un terme aux cycles répétés de violences intercommunautaires, y compris les meurtres gratuits, les enlèvements de femmes et d'enfants, la destruction de biens et le vol de bétail. Nous poursuivons les négociations avec David Yau Yau, le chef de l'insurrection, en vue de faire cesser le plus rapidement possible les violences intercommunautaires. Le Gouvernement, en coopération avec l'Église, dialogue avec David Yau Yau et ses partisans.

Comme tous les membres du Conseil le savent, le Président Kiir a offert, à plusieurs reprises, l'amnistie à différentes milices opérant au Soudan du Sud. De nombreux groupes ont saisi cette offre. Cette année, l'Armée de libération du Soudan du Sud et d'autres groupes opérant dans l'État du Haut-Nil ont accepté l'offre du Président. Comme l'a indiqué la Représentante spéciale du Secrétaire général, le Président Kiir a gracié plusieurs chefs de l'opposition, dont certains, qui étaient en exil, sont revenus à Djouba.

Nous ne devons pas considérer la situation dans l'État du Jongleï comme opposant d'un côté les criminels et de l'autre les victimes. Plus de 50 années de guerre ont conduit à un cercle vicieux de violences, aussi bien entre les communautés anuak et nuer qu'entre les communautés murle et dinka. Il y a des victimes et des criminels de tous les côtés et dans toutes les communautés. Nous devons rompre ces cycles. Notre gouvernement reconnaît que, pour y parvenir, et pour assurer la sécurité de tous les civils, nous devons les aider à s'attaquer aux causes profondes de leurs différends et du mécontentement. C'est précisément dans ce but que le Président a lancé un processus de réconciliation nationale.

Les efforts à long terme qui doivent être déployés pour faire cesser les violences intercommunautaires passent par la fourniture de services tels que des écoles, des centres de santé, des routes praticables en toutes saisons et par une gouvernance plus forte. Dans ces domaines, les progrès ont été entravés par la présence de l'insurrection armée dans l'État du Jongleï, alimentée – en partie du moins – par des forces extérieures et par un terrain et des conditions climatiques difficiles.

Les retours de civils observés à Pibor sont encourageants. Nous travaillons avec les agents humanitaires pour accompagner ces retours et nous nous félicitons de la coopération établie avec les organismes concernés à cette fin. Nous observons que les difficultés liées à l'accès de l'aide humanitaire semblent avoir été en grande partie réglées, un objectif auquel nous tenons beaucoup.

Notre gouvernement continue d'adopter une politique de tolérance zéro pour les crimes contre les civils, en particulier ceux commis par l'armée. Les auteurs de ces atteintes devront pleinement répondre de leurs actes. Le Gouvernement a arrêté un général responsable de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) à Pibor pendant la campagne de désarmement de

la population civile de 2012. Le Gouvernement a traduit en cour martiale les soldats qui avaient commis des violations et a ouvert de nouvelles enquêtes sur d'autres violations. Le Gouvernement a l'intention de publier la liste des affaires faisant actuellement l'objet d'enquêtes ou de poursuites. Je considère que nous avons répondu aussi vite que possible, compte tenu des circonstances difficiles, au besoin de justice et de responsabilité.

Nous déplorons vivement toutes les violations de l'accord sur le statut des forces des Nations Unies et d'autres personnels internationaux. Le Gouvernement est fermement déterminé à mettre un terme à ces violations. De fait, des ordres ont été donnés à cette fin, et pour que les responsables rendent des comptes. Des mesures à plus long terme nécessiteront toutefois une sensibilisation accrue et une meilleure formation des forces de sécurité, y compris une réforme du secteur de la sécurité, qui a déjà commencé.

Nous sommes également conscients du rôle joué par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), en particulier dans l'État du Jongleï où il est absolument nécessaire de renforcer sa présence et ses patrouilles. Dans ce contexte, nous acceptons tout à fait le fait que la MINUSS doit avoir un accès sans entrave au territoire afin qu'elle puisse mener sa mission importante et aider mon pays à consolider la paix, préalable indispensable à un développement durable.

S'agissant du respect des obligations qui nous incombent au titre de l'accord sur le statut des forces, nous regrettons vivement à la fois la nature et le nombre des incidents survenus. Néanmoins, nous voudrions rappeler que ces incidents ne reflètent en aucun cas nos politiques ni nos aspirations. Les mesures que nous avons récemment prises dans l'État du Jongleï le montrent. Pour qu'il y ait un dialogue constructif et une plus grande compréhension mutuelle entre la MINUSS et les autorités de notre pays, je pense qu'il convient d'accroître la communication entre la MINUSS et les autorités nationales compétentes. Au cours de ma dernière visite à Djouba, on s'est plaint à moi du comportement de certains membres du personnel de la MINUSS et d'autres personnels internationaux concernés par l'accord sur le statut des forces. J'ai reçu des informations détaillées sur ces plaintes de la part du comité national sur les étrangers. Ce comité est composé de hauts responsables gouvernementaux relevant des Ministères des affaires étrangères et de la coopération internationale, de la sécurité nationale, et de la défense

et des anciens combattants. L'Inspecteur général de la police y siège également.

J'en ai informé la Représentante spéciale et j'ai recommandé une rencontre entre elle et le Président du comité afin de permettre à notre gouvernement, conjointement avec la MINUSS, de trouver des moyens de réduire les malentendus et de gérer de manière plus efficace les mesures prises face à ces incidents. Certains d'entre eux, présentés comme des violations, sont peut-être simplement le résultat d'un manque de communication et de coordination des deux côtés, sans vouloir minimiser les incidents inacceptables pour lesquels nous sommes responsables et que nous continuons de vivement regretter.

Nous sommes pleinement conscients que la MINUSS symbolise la bonne volonté et le souhait sincère de la communauté internationale, de l'ONU en particulier, d'aider le Soudan du Sud dans de nombreux domaines différents. Le Soudan du Sud n'a rien à gagner mais beaucoup à perdre de mettre en péril cet appui. Cependant, il ne fait aucun doute qu'une compréhension mutuelle et une coopération étroite, y compris la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives à d'autres problèmes rencontrés dans notre région, notamment celles concernant nos relations avec le Soudan, sont nécessaires.

Nous sommes bien entendu encouragés par le nouvel esprit de coopération avec la République du Soudan. Le Soudan du Sud s'est réjoui d'accueillir, fin octobre à Djouba, le Président Al-Bashir à l'occasion du troisième sommet présidentiel organisé cette année entre les Présidents de nos deux pays

Je dois également mentionner que notre gouvernement continue de respecter ses obligations

financières de transférer les droits de raffinage du pétrole et les fonds relatifs à l'accord financier provisoire, tel que stipulé dans les accords de coopération du 27 septembre 2012, une contribution d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars cette année seulement.

Nous voudrions, pour terminer, nous faire l'écho de l'optimisme prudent du Secrétaire général pour les mois à venir. Nous sommes bien conscients qu'il y a encore beaucoup à faire et que nous devons améliorer la prestation de nos services de sécurité. Il est généralement admis qu'il faudra du temps avant que nous puissions résoudre certains des problèmes évoqués. Cela dit, notre volonté d'éliminer les obstacles auxquels nous nous heurtons et de devenir un membre pacifique de la communauté des nations reste entière. Mais nous avons besoin de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale pour atteindre cet objectif.

Enfin, au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Soudan du Sud, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à M^{me} Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général, et à toute l'équipe de la MINUSS, pour leur appui et leur dévouement continu la promotion de la coopération internationale avec notre gouvernement. Toute notre gratitude va également aux pays fournisseurs de contingents pour leur participation à la Mission.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.